

Conditions d'utilisation des courts de tennis municipaux

La commune dispose de trois courts de tennis extérieurs situés au cœur du parc du Petit Bois, rue de la Plage / rue de l'Atlantique. Ces courts de tennis peuvent être loués selon les modalités pratiques ci-dessous :

Article 1 : Modalités de réservation :

Inscription sur le site internet « Balle Jaune »

Chaque utilisateur souhaitant louer un court devra au préalable créer un compte personnel sur le site : <https://ballejaune.com/fr/batzsurmer>. Une fois son compte créé, il pourra accéder aux disponibilités des courts sur l'interface d'accueil via le module « planning ».

1.1 Réservation d'un créneau

Les réservations sont ouvertes à J+6 et jusqu'à une heure avant l'heure de location souhaitée. Les heures de réservations possibles sont : tous les jours de 7h à 22h d'avril à septembre et de 8h à 20h d'octobre à mars.

La réservation est faite au nom d'un seul compte, mais plusieurs joueurs peuvent accéder au court.

La durée de réservation d'un créneau correspond à 1h. Chaque créneau débute à heure fixe (8h, 9h, 10h, etc ...).

L'utilisateur devra choisir entre les courts n°1 – La Govelles, n°2 – Saint-Michel, et n°3 - Valentin.

1.2 Paiement

Le paiement se fera exclusivement en ligne par carte bancaire. Un reçu pourra être délivré. La validation du paiement donnera lieu à l'envoi par SMS et/ou par mail d'un code généré automatiquement qui permettra d'accéder au court réservé.

1.3 Accès au court

L'utilisateur devra composer le code reçu par SMS et/ou par mail sur le digicode installé à la porte du court qu'il aura réservé. L'accès sera possible à l'heure exacte de la réservation et pendant toute la durée de la réservation. Avant et après le créneau réservé, le code ne sera pas fonctionnel.

1.4 Annulation d'une réservation

L'annulation est possible jusqu'au dernier moment. Le remboursement est impossible, quelle que soit la raison de l'annulation. Mais un avoir sera généré automatiquement pour une prochaine location. Dans la mesure du possible, et par courtoisie, il est demandé que l'annulation d'un court réservé soit faite maximum 30 minutes avant l'heure prévue afin que le court soit libéré pour d'éventuels autres utilisateurs.

Exemple :

Il fait beau à Batz-sur-Mer ! Louis et Constance décident de réserver un court de tennis cet après-midi.

Première étape : créer un compte personnel sur <https://ballejaune.com/fr/batzsurmer>

Seconde étape : choisir un créneau. Attention les créneaux démarrent au début de chaque heure. Très motivés, ils décident de réserver deux créneaux sur le court n°1 à partir de 15h, soit de 15h à 17h.

Troisième étape : le paiement. Les tarifs sont variables en fonction de la saison et le paiement se fait uniquement en ligne par carte bancaire. Après validation du paiement, ils reçoivent par SMS et/ou par mail un code généré automatiquement. Ce code leur permettra d'accéder à partir de 15h, et pas avant !, au court qu'ils auront choisi.

Bien entendu, le nombre de joueurs présents sur le court n'est pas limité. Un couple d'amis pourra se joindre à eux pour jouer en double.

Article 2 : Tarifs

	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Batziens*, professeurs de tennis**	7,00€	Gratuit
Visiteurs non-batziens	10,00€	

* Sur présentation d'un justificatif de domicile. A ne présenter qu'une seule fois. La validation sera effectuée par les agents de l'Office de tourisme.

** Sous convention avec l'Office de tourisme.

Article 3 : Conditions d'utilisation

La réservation est fortement recommandée en avance sur les périodes de vacances scolaires.

Les mineurs devront systématiquement être sous la responsabilité d'un adulte accompagnateur.

Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits sur les courts de tennis.

Les courts sont réservés exclusivement à la pratique du tennis, aux utilisateurs enregistrés sur Balle Jaune et leurs invités / partenaires de jeux. Les autres pratiques sportives sont strictement interdites. Il est notamment formellement interdit de jouer au ballon sur le court (tennis ballon...).

Chaque joueur doit disposer d'un équipement approprié (chaussure de tennis, etc.), le jeu torse nu est interdit. Maillots de bains, chaussures de ville et talons aiguilles sont également interdits sur les courts. Les balles et raquettes ne sont pas fournies, et sont donc à apporter par l'utilisateur.

Le terrain de tennis doit être laissé propre à la fin de la séance d'activité : les bouteilles, vieilles balles, papiers etc... doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Un comportement respectueux des autres usagers et des autres utilisateurs du parc du Petit Bois est exigé. Musique forte, cris, consommation de boissons alcoolisées sont ainsi interdits. La zone est également un espace sans tabac.

Après chaque location, les joueurs devront s'assurer de bien refermer la porte derrière eux.

Article 4 : Responsabilités et assurance

La commune de Batz-sur-Mer décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets laissés sur les courts ou en cas d'accident.

La commune se dégage de toute responsabilité en cas d'usage non approprié des installations.

Toute infraction aux conditions ci-dessus énoncées pourra entraîner une interdiction du court, sans remboursement.

Les frais de réparation occasionnés par des détériorations seront mis à la charge des auteurs.

Informations et contact : Office de tourisme / 25, rue de la Plage / 44740 Batz-sur-Mer / Tél. : 02.40.23.92.36. / office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr / www.ot-batzsurmer.fr

